

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL DÉMOCRATIE - PAIX

D ECRET N° 87-79 DU 20/8/87,

PORTANT AGRÉMENT DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES
BOIS DE MOSSENDJO (SIBOM) AU RÉGIME "A" DU CODE
DES INVESTISSEMENTS.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- (/U LA CONSTITUTION DU 8 JUILLET 1979,
- (/U LA LOI 76/84 DU 7/12/1984 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE 19/84 DU 23/8/1984 PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION,
- (/U LE TRAITÉ DU 8/12/1984 INSTITUANT UNE UNION DOUANIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (UDEAC);
- (/U L'ACTE 18/65/UDEAC DU 14/12/1965 INSTITUANT UNE CONVENTION COMMUNE SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES ÉTATS DE L'UDEAC;
- (/U LA LOI 26/82 DU 7 JUILLET 1982 PORTANT CODE DES INVESTISSEMENTS,
- (/U LE DÉCRET 84/832 DU 7/8/1984 FIXANT LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION NATIONALE DES INVESTISSEMENTS,
- (/U LE DÉCRET 85/1004 DU 8/8/1985 PORTANT ATTRIBUTION ET RÉORGANISATION DU MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'ÉCONOMIE;
- (/U LE DÉCRET 84/856 DU 8/8/1984 PORTANT NOMINATION DU PREMIER MINISTRE,
- (/U LE DÉCRET 86/1172 DU 10/12/1986 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT,
- (/U LE DÉCRET 86/1173 DU 10/12/1986 PORTANT ORGANISATION DES INTÉRIMS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT,
- (/U L'AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE DES INVESTISSEMENTS EN SA SESSION DU 10 JUILLET 1986,

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DU PLAN ET DE L'ÉCONOMIE,
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU.

D É C R È T E :

ARTICLE 1ER. - La Société Industrielle des Bois de Mossendjo (SIBOM) EST AGRÉÉE
AU RÉGIME "A" DU CODE DES INVESTISSEMENTS POUR UNE DURÉE DE QUINZE (15) ANS
COMPORTANT UNE EXONÉRATION FISCALE DE SEPT (7) ANS.

.../-

ARTICLE 2.- SONT APPROUVÉES LES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS D'ETABLISSEMENT CONCLUES ENTRE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET LADITE SOCIÉTÉ.

ARTICLE 3.- LE PRÉSENT DÉCRET QUI PREND EFFET À COMPTER DE SA DATE DE SIGNATURE, SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA.

FAIT À BRAZZAVILLE, LE 20 ~~AOÛT~~ 1987

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF
DU GOUVERNEMENT.

COLONEL DENIS SASSOU NGUESSO

LE PREMIER MINISTRE

LE MINISTRE DU PLAN ET ~~de l'Industrie~~ ^{de l'Technologie}

A. Ed. POUNGUI.-

P. MOUSSA.-

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIÈRE

ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

OSSEBI DOUNIAM.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA JUSTICE,
GARDE DES SCEAUX

ed. D. KIMBEMBE.-

